

RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT AU GRAND CONSEIL
sur le Postulat Maurice Neyroud et consorts –
Pour que la viticulture vaudoise sorte du confinement (20_POS_213)

Rappel du postulat

La viticulture, déjà en proie à de grandes difficultés avant l'arrivée du COVID-19, subit de plein fouet les conséquences de la pandémie. Tous les indices indiquent une probable baisse des ventes de vin de l'ordre de 35 % en Europe et, la Suisse n'y échappera pas. Les conséquences seront multiples :

- *Risque probable d'une augmentation des importations. La Suisse restera un pays avec un pouvoir d'achat plus élevé que ses voisins, et les vins étrangers vont tenter d'augmenter encore leurs parts de marché dans notre pays, part qui se monte aujourd'hui déjà à 72,5 % chez les grands détaillants.*
- *Les caves sont pleines de la récolte de 2019, la récolte 2018 n'est pas totalement vendue et nous sommes à quelques mois des prochaines vendanges. Certaines caves n'auront pas la place d'encaver le nouveau millésime.*
- *Chute des prix dans les marchés de vrac, les prix définitifs du raisin de la récolte 2019 ont déjà baissés de 20 %.*
- *Des exploitants décident de renoncer aux surfaces affermées, surfaces qui auront de la difficulté à trouver un exploitant.*
- *Beaucoup d'entreprises sont mises à mal avec des risques de faillites, de vignes à l'abandon et une relève découragée par la situation.*

La viticulture vaudoise est donc fortement touchée par la crise actuelle. Les mesures prises par la Confédération et le canton sont assurément à saluer mais il est à craindre qu'elles ne suffiront pas.

La seule solution durable est d'augmenter les parts de marché des vins suisses et vaudois en particulier. J'invite donc le Conseil d'État à proposer au Grand Conseil un train de mesures en vue de soutenir le secteur viticole vaudois, notamment dans sa stratégie de conquête de marché.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Maurice Neyroud
et 27 cosignataires*

Rapport du Conseil d'État

1. PREAMBULE

Déposé le 9 juin 2020, le postulat Maurice Neyroud et consorts demande au Conseil d'État d'établir un rapport comprenant un train de mesures en vue de soutenir le secteur viticole vaudois avec, notamment, une stratégie de conquête du marché. Après l'avoir renvoyé en commission, le Grand Conseil l'a pris en considération et transmis au Conseil d'État le 26 mai 2021.

À titre de préambule il convient de préciser le contexte propre de la viticulture qui n'a pas d'égal parmi les autres activités agricoles vaudoises.

1.1 Contexte économique de la branche

La viticulture vaudoise est confrontée de longue date à la concurrence croissante des importations par un marché qui a été largement libéralisé. Ainsi, depuis 2006, les importations de vins étrangers sont pratiquement illimitées.

À ce jour, environ deux tiers du vin consommé en Suisse est importé et ce, souvent en provenance de régions où les salaires et les conditions de production sont beaucoup plus avantageux qu'en Suisse. De plus, certains pays exportateurs, tel que l'Italie, soutiennent massivement la promotion de leurs vins sur le territoire helvétique. Parallèlement, la consommation globale de vin est tendanciellement en baisse : de l'ordre de 15 % pour ces 15 dernières années.

En conséquence, la surface du vignoble vaudois a décliné d'une centaine d'hectares depuis 1997, soit 2,45 % de la surface totale de vignes.

Cette situation peu favorable aux vins suisses s'est encore détériorée lors de la crise sanitaire durant les années 2020 et 2021.

Finalement, en plus des causes concurrentielles et sanitaires évoquées précédemment, un champignon, le mildiou, a attaqué les vignes en 2021, réduisant de 30 % les quantités moyennes de vendange.

1.2 Actions entreprises par l'État

Afin d'atténuer les effets économiques liés à la COVID-19, le Canton a réagi rapidement en mettant en place des mesures d'urgence pour l'économie, dont la filière vitivinicole a pu bénéficier. Il s'agissait par exemple des bons « WelQome » et de la prise en charge de la taxe OVV pour la promotion des vins vaudois durant les années 2020 et 2021 à hauteur de 90 %.

Par ailleurs, la Confédération a aussi édicté, avec entrée en vigueur au 1^{er} juin 2020, une ordonnance concernant l'aide financière exceptionnelle pour le déclassement de vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC) en vin de table afin de venir en aide à la branche durant la pandémie.

Toutefois, bien que nécessaires sur le moment, ces mesures ponctuelles ne règlent pas les difficultés que rencontre la branche et n'offrent pas de meilleures perspectives aux exploitants en souffrance.

De manière à faire face aux problèmes structurels que la conjoncture a aggravé, le Département en charge de l'agriculture de la précédente législature a donné pour mission à la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV) avec l'appui de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), d'élaborer un plan de relance de l'économie vitivinicole vaudoise.

Ce plan a été validé par le Conseil d'État lors de la dernière séance de la législature écoulée, le 29 juin 2022. Un premier communiqué de presse de portée générale, intitulé « Le canton de Vaud veut donner un nouvel élan à sa viticulture » a été diffusé le 7 juillet 2022.

Après une période de concertation et d'échanges entre les différents responsables publics et privés, la publication officielle et la communication détaillée du plan de relance a eu lieu le 10 novembre 2022 dans le cadre de la Journée du vignoble vaudois.

En marge de l'Assemblée générale de la Fédération vaudoise des vignerons, le projet a été présenté aux médias régionaux conjointement par le Département des finances et de l'agriculture (DFA), la CIVV, la DGAV et l'Office des vins vaudois (OVV). Le plan de relance de la viticulture vaudoise est entré ainsi dans sa phase active.

2. PLAN DE RELANCE VITIVINICOLE VAUDOIS

En réponse au postulat, le Conseil d'État reproduit ci-dessous les éléments principaux du plan de relance vitivinicole.

2.1 Structure du plan de relance

Le plan élaboré consiste en trois domaines d'action complémentaires. Le premier touche à la production et, partant, à l'offre qui doit pouvoir être maîtrisée et au besoin lissée pour coller le plus possible à la demande.

Le deuxième vise, dans le domaine de l'environnement, à faciliter l'adaptation du secteur aux nouvelles attentes de la société et des consommateurs en favorisant l'implémentation de techniques de production plus écologiques, de même qu'une valorisation de la production par des circuits courts.

Le troisième domaine regroupe les mesures de promotion et de marketing qui visent à améliorer la notoriété et l'image des vins vaudois, à stimuler l'intérêt que leur portent les consommateurs pour finalement parvenir à conquérir et à fidéliser une clientèle plus large et plus nombreuse.

Le schéma ci-dessous résume ces trois domaines :

L'interprofession fédère les forces dans le Canton pour des activités viticoles et vinicoles durables

La viticulture prend son destin en mains. Elle veut maîtriser sa production, innover et valoriser le terroir grâce à des appellations transparentes.

Adapter les bases légales à différents niveaux, à moyen terme, pour encourager la réduction des surfaces inappropriées à la culture, restructurer les appellations et développer l'utilisation non-viticole du raisin, par exemple.

La viticulture veut réduire son impact environnemental, tout au long de la filière.

Offrir aux professionnels du soutien pour que le vin vaudois réponde aux attentes environnementales contemporaines, en réduisant notamment l'utilisation de produits phytosanitaires et d'énergie à tous les échelons de la production, des cultures à la cave, ainsi que par le développement de circuits distribution courts.

La viticulture se rapproche des clients et les fidélise grâce à une promotion fédératrice et des infrastructures adaptées.

L'interprofession fédère les compétences utiles sur territoire cantonal pour développer un vrai processus d'acquisition des clients, qui resteront fidèles au vin vaudois. Cette promotion est soutenue par des infrastructures physiques et virtuelles permettant un accueil optimal de la clientèle.

Ressources institutionnelles et privées pour lancer et encadrer des projets dans les trois axes.

2.2 Temporalité et parties prenantes du plan

Le plan élaboré s'étend de 2022 à 2027 et se compose de trois étapes présentées ci-dessous. Le passage d'une étape à l'autre est conditionné à des engagements des parties prenantes en lien avec les mesures.

- **2022 à 2023** : analyse et réflexion de la CIVV quant à l'opportunité du changement sur la base des propositions de la DGAV, qui a mandaté l'Observatoire suisse du marché des vins (OSMV) (2022-2023) d'une analyse économétrique de l'impact de différentes variantes de segmentation de l'offre vinicole vaudoise. Cette première étape laisse le temps aux professionnels des différentes régions viticoles d'étudier plusieurs modèles, puis de se positionner en fin d'année 2023 au sujet de la mise en œuvre d'une des variantes, voire d'une nouvelle solution ;
- **2024 à 2025** : révision des règlements viticoles vaudois pour une entrée en vigueur le 1^{er} juin 2025, dans le cadre actuel de la loi fédérale sur l'agriculture, art. 60 à 64 (RS 910.1) ;
- **2026 à 2027** : mise en œuvre assortie d'une phase transitoire dont les modalités restent à préciser avec un accompagnement par le marketing et la promotion du nouveau système d'AOC.

2.3 Objectifs du plan de relance

Pour chacun des domaines d'action cités précédemment, le plan d'action vise les objectifs suivants :

- Maitrise de la production et des appellations
 - En 2027, après avoir analysé différentes propositions chiffrées de réforme des appellations, puis, le cas échéant, validé un nouveau système, la branche renforcera la transparence des appellations d'origine, et valorisera la notion de terroir et de région.
 - En 2027, le nouveau système des appellations permettra d'innover, en créant de nouveaux produits et de nouvelles marques porteuses au niveau national. Des moyens de promotion contribueront à ces développements.
 - L'utilisation du raisin sera valorisée par de nouveaux débouchés non viticoles.
- Environnement
 - Jusqu'en 2027, les intrants seront réduits progressivement dans le vignoble, notamment l'utilisation de produits phytosanitaires. Cet objectif sera atteint par des équipements adéquats, des formations continues et une vulgarisation ciblée. Les vins vaudois seront exempts de résidus de produits phytosanitaires. 20 % du vignoble vaudois sera cultivé selon les règles de la production biologique.
 - Durant 5 ans, les caves vaudoises réduiront leurs émissions de CO₂, grâce à des investissements pour renouveler les équipements, afin de réduire la consommation énergétique et valoriser les effluents par exemple.
 - La distribution en circuits courts sera développée entre 2022 et 2027 au moyen d'équipements d'accueil adéquats dans les caves qui le souhaitent et des plateformes virtuelles œuvrant en réseau.
- Commercialisation et promotion
 - Durant 5 ans, la notoriété des vins vaudois sera améliorée. Les dégustations permettront de les faire découvrir et de fidéliser les nouveaux clients. Dans ce but, on multipliera les occasions de déguster les vins vaudois dans des cadres valorisants. Les dégustations seront organisées autant que possible dans les restaurants, lors de grands événements, les caveaux et les regroupements touristiques notamment.
 - Durant cette période, les personnes qui œuvreront dans ces premiers points de contact seront formées afin de présenter les caractéristiques et les modes de consommation traditionnels du vin vaudois.
 - La plateforme de l'OVV sera entre-temps mise en réseau pour interagir et fédérer celles déjà existantes. Elle se développera jusqu'en 2027 pour distribuer des coffrets de découverte et d'autres produits, afin que les prospects qui ont dégusté le vin vaudois puissent renouveler l'expérience chez eux, par exemple.

- En 2027, un suivi professionnel de la clientèle qui a utilisé la plateforme de l'OVV permettra aux parties prenantes de rester en contact avec ces nouveaux clients, dans le but de les informer et de les fidéliser.

2.4 Mesures proposées dans le plan de relance

2.4.1 Mesures pour maîtriser la production

À ce jour, la maîtrise de la quantité de vins vaudois disponibles sur le marché se fait par le seul levier des quotas de production fixés annuellement pour les différentes régions et les différents cépages. Il faut cependant constater que cet instrument de régulation ne remplit que très partiellement son objectif, du fait que les aléas climatiques interfèrent directement sur la production viticole (grêle, sécheresse, maladies fongiques, gel, pourriture, etc.).

La première mesure souhaitée par l'interprofession est la possibilité légale de constituer une réserve climatique sur une base volontaire, individuelle et régionale pour les principaux cépages.

Considérant qu'à ce jour les mesures structurelles de régulation de la production sont directement liées à la surface viticole du canton, un moyen de régulation à long terme consisterait à adapter ce paramètre en l'influençant par des mesures incitatives à l'arrachage ou à la plantation. Toutefois, ces démarches ont été entreprises dans le passé et montrent leurs limites, tout comme l'interventionnisme de l'État dans le marché par le déclassement de vins.

Dès lors, la seule mesure structurelle qui permettrait un réel redimensionnement de l'offre et une modification de sa segmentation serait la réforme des appellations d'origine contrôlées actuelles.

2.4.2 Mesures prévues pour soutenir la viticulture sur le plan environnemental

Deux axes de mesures sont envisagés, soit le renforcement du plan phytosanitaire cantonal destiné à la viticulture et le soutien aux mesures favorisant les procédés d'encavage durables et respectueux de l'environnement.

En ce qui concerne le renforcement du plan phytosanitaire cantonal destiné à la viticulture, huit mesures de soutien sont prévues, allant de la reconversion de l'exploitation à la formation en passant par la mise en place de réseaux écologiques ou la réduction des intrants.

Enfin, trois mesures entrent dans l'axe de soutien aux mesures favorisant les procédés d'encavage durables et respectueux de l'environnement.

Au total, ce ne sont pas moins de onze mesures en faveur de l'environnement qui sont prévues par le biais du plan de relance vitivinicole vaudois.

2.4.3 Mesures de commercialisation prévues pour promouvoir le vin et fidéliser la clientèle.

Douze mesures principales de soutien sont prévues. Sans les citer nommément, il est toutefois important de préciser qu'elles permettront de soutenir les priorités suivantes :

- Amélioration de la cohérence et de l'efficacité de la promotion des vins vaudois
- Créer de la visibilité par les outils de communication
- Créer un réseau d'experts en dégustation et vente
- Créer une base de données de qualité
- Soutien à l'innovation et aux réformes des appellations
- Transition vers la durabilité
- Mesures et suivi.

Le but de ces mesures est de soutenir la vitalité de notre économie par la promotion de l'excellence des vins vaudois en valorisant les producteurs et leurs produits tout en créant une vraie expérience client sur tous les points de contact avec les vins vaudois.

Dès lors, chaque contact avec les produits doit être une opportunité de générer une expérience positive et des ventes. Afin de faciliter l'acte d'achat, les piliers sur lesquels le plan de relance entend se focaliser sont ceux présentés ci-après.

VISIBILITE	CREER de la visibilité et de l'intérêt	Par la publicité en ligne/ hors ligne Relations publiques Médias sociaux Emailing Revues, blogs, etc
DECOUVERTE	GENERER de la préférence par la dégustation	Lors d'évènements, foires, au restaurant, par du personnel formé à la dégustation professionnelle
ACHAT	INCITER l'achat à chaque opportunité	Par des incitatifs lors des dégustations ou par des promotions (mise en avant) via la plateforme
FIDELISATION	ANIMER par des interactions régulières et ENCOURAGER le partage d'expérience afin de générer du bouche-à-oreille positif	Par la création d'une base de données qui permettra de se connecter avec les amateurs de vin par email et via les médias sociaux (caves ouvertes, nouveautés, etc..) ainsi que les revues, blogs, etc

Depuis lors et comme annoncé lors de la conférence de presse du 10 novembre 2022, le site internet vaudvins.ch a été lancé.

3. FINANCEMENT DU PLAN DE RELANCE

La mise en œuvre de ce plan est prévue en trois phases, qui se déploieront jusqu'en 2027 tel que présenté au point 2.2 du présent rapport.

La première phase, qui s'achèvera à la fin 2023, est dotée d'un budget de CHF 5,8 millions de francs pour les trois domaines d'action décrits au chapitre 2.1, à raison de 3,8 millions de fonctionnement et 2,0 millions d'investissement.

Les engagements financiers futurs s'appuieront sur un bilan de situation à la fin de chaque phase qui sera soumis au Conseil d'État.

L'enveloppe globale envisagée pour la mise en œuvre de ce plan de relance est de CHF 25 millions, soit CHF 6,0 millions financés par le budget de fonctionnement, y compris un prélèvement sur un fonds, et CHF 19,0 millions financés par le budget d'investissement. Une grande partie de cette dépense est qualifiée de charges nouvelles, dont les amortissements et les charges d'intérêt devront être compensés.

4. CONCLUSION

Avec le plan de relance vitivinicole vaudois s'étendant de 2022 à 2027, le Conseil d'État entend soutenir la branche afin de lui permettre d'entamer une réforme de fond touchant à la production, à l'environnement, à la promotion, et au marketing.

Ce plan ambitieux a pour vocation d'offrir au secteur vitivinicole vaudois des conditions structurelles pérennes afin de pouvoir envisager l'avenir sereinement. Ainsi, le Conseil d'État réaffirme son soutien à une branche économique et culturelle importante du patrimoine vaudois.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'État, à Lausanne, le 14 décembre 2022.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

A. Buffat